



## Musée du Protestantisme Dauphinois, Le Poët-Laval

### « Œuvres et mouvements protestants du Dauphiné »



#### Épisode 3



#### FOYER MATTER - Montélimar

Étienne MATTER (1859-1934), naît à Paris, il est le fils cadet du pasteur Albert MATTER (1823-1907) et Joséphine BLECH. Il sort ingénieur de l'École Centrale des Arts et Manufactures et

s'installe à Rouen pour y diriger l'ancienne maison de construction de machines à vapeur de Thomas Powell.



En 1893, le décès de son épouse Cécile BESSELIÈVRE (1865-1893), lors d'une épidémie de grippe le laisse seul avec quatre enfants. Bouleversée par le décès de sa jeune épouse, il renonce à son entreprise et veut changer de route. Il trouve un appui moral auprès du pasteur Élie ROBIN de sa paroisse et des dirigeants de l'Armée du Salut : c'est sur leur incitation qu'il se consacre à l'accueil et à l'hébergement des sortants de prison.

Bénévole actif au sein de la Croix Bleue, il fait de la lutte contre l'alcoolisme, fléau à l'époque, un des axes majeurs de son action.

Étienne MATTER crée la première institution d'assistance par le travail fondée en France : « Maison hospitalière pour les ouvriers sans asile et sans travail » rue Fessart à Paris.

En 1895, à son initiative, est créé le « Patronage des jeunes garçons en danger moral » qui consiste en des placements familiaux pour des mineurs délinquants ou en difficulté sociale : ces placements sont organisés en milieu rural dans l'Ardèche et dans la Drôme.

C'est ainsi qu'est né le « Patronage des Jeunes Garçons » à Sauzet dans la Drôme qui deviendra la Maison d'Enfants à Caractère Social « Le Foyer Matter Montélimar ».

Les œuvres Étienne MATTER sont présidées par Henri DONNEDIEU DE VABRES, magistrat, contributeur de l'ordonnance du 2 février 1945 relative aux mineurs délinquants. Son fils, Jean DONNEDIEU DE VABRES, conseiller d'État, est également président de l'association les Foyers Matter de 1987 à 1996.

Le « Foyer du jeune libéré » est créé sous l'impulsion du Pasteur Ernest UNGERER (1918-1933) dont la vocation prend naissance dans le camp de concentration de Dora, en Allemagne, où il a été déporté. À la suite d'une évasion manquée, il est sauvé par un autre déporté qui, au péril de sa propre vie, vient à son secours. Ernest UNGERER apprend alors que celui qui l'a sauvé est un délinquant de droit commun, condamné à une lourde peine. Il est ainsi convaincu qu'il existe chez tout homme, quel que soit son passé, une chance de sortir de la déchéance.

Après son retour de déportation, le Pasteur UNGERER se consacre à l'Aumônerie des prisons, service de la Fédération Protestante de France, puis à partir de là, crée le « Foyer du jeune libéré » d'où sont issus les deux établissements d'Alésia et de Créteil destinés à accueillir et accompagner des hommes majeurs sortants de prison et sous-main de justice.

Le Foyer d'Alésia, l'un des premiers Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale en chambres individuelles est inauguré en 1967 par Madame Simone VEIL, magistrate et alors directrice de l'administration pénitentiaire.

À la suite de la création du Foyer d'Alésia, l'association du Foyer du Jeune Libéré développe, en 1980, sur la commune de Créteil dans le Val de Marne, un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale en « structure éclatée » en appartements.

### **Les deux associations fusionnent en 1982 et prend le nom de « FOYERS MATTER »**

Et depuis de nouvelles pages s'écrivent...

**En 1998**, dans la Drôme, « Le Foyer Matter Montélimar », reprend, à la demande du Conseil général, une partie de l'activité de la Maison d'Enfants Saint-Just située à Montélimar. Ce rapprochement est à l'origine d'une nouvelle activité, le suivi de mineurs au domicile parental accompagné d'une activité à la journée. Cette activité est assurée depuis 2007 par le Service Alternatives, jusqu'en 2017.



**À partir de l'année 2007**, la situation budgétaire des CHRS, Alésia et Créteil, devient de plus en plus difficile, les contributions publiques étant en forte et constante baisse ; l'association est contrainte dans un premier temps, de céder l'activité du Foyer de Créteil à l'association ARAPEJ.

Les difficultés budgétaires s'amplifiant également pour l'établissement de Paris, avec des réductions drastiques allant jusqu'à près de 20% du budget de fonctionnement, l'association décide un partenariat avec l'association APCARS qui reprendra en 2015 l'activité du Foyer d'Alésia dont l'immeuble sera vendu.

Une page se tourne avec la cession du Foyer d'Alésia. Cependant l'association poursuit son activité et son développement dans les deux domaines qui sont les siens : la Protection de l'Enfance et la Réinsertion des personnes en difficulté sociale et sous-main de justice.

Ainsi, en 2014, l'association reprendra l'activité de la Maison d'Enfants à Caractère Social « Foyer Éducatif Romain » (FER), située à Romans dans la Drôme : il est procédé à la fusion-absorption de l'association gestionnaire de cet établissement. Le FER est présent au sein de l'Aide Sociale à l'Enfance de la Drôme depuis 1968. Son histoire ne commence pas avec les Foyers Matter...



Les actions en faveur des mineurs sont menées dans le cadre d'un Contrat Pluriannuel Objectifs et de Moyens (CPOM) de 5 ans avec le service d'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil départemental de la Drôme et d'un agrément avec la Direction Interrégionale de Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) du ministère de la Justice.

En 2015 voit l'émergence, à Lyon, du programme Devenirs, prévoyant l'accueil, le suivi, la réinsertion et l'orientation professionnelle, de personnes sous-main de justice qui pourront être hébergées en appartements ou simplement accompagnées sans hébergement.

En 2016, un agrément de la Direction de la Cohésion Sociale du Rhône et une convention signée avec le Service de Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) du Rhône permet le démarrage de cette activité.

En 2018, trois nouveaux services voient le jour :

- le Service d'accompagnement Social et Educatif de Proximité (SASEP),
- le Service d'Accompagnement Progressif en Milieu Familial (SAPMF)
- le Service d'Intervention Immédiate (SII).

En 2019, les Foyers Matter sont mandatés par la Métropole lyonnaise pour l'accueil à la journée de 30 Mineurs Non Accompagnés (MNA).

En 2022, le Service de Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Rhône accorde un agrément de cinq ans au Programme Devenirs, par ailleurs, le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2022 /2026 est en cours de finalisation avec le Conseil Départemental drômois, la demande de renouvellement pour l'habilitation PJJ pour l'ensemble des services drômois est effective, et l'acquisition d'un nouveau lieu pour le futur internat de Montélimar est validé.

Coordonnées :

LES FOYERS MATTER

53 place du Fust

CS 70173

26204 MONTE LIMAR CEDEX

LES FOYERS MATTER

5 RUE LOUIS LE CARDONNEL

26100 ROMANS SUR ISERE

Site : [lesfoyersmatter.fr](http://lesfoyersmatter.fr)



Suite au prochain épisode

Gilbert JOSS, Secrétaire Général du Musée